

REGLEMENT JEU CONCOURS GRAFIKSTUDIO

ARTICLE 1 : OBJET

La société GRAFIKSTUDIO, dont le siège social est situé au 10 rue Bordin 78500 SARTROUVILLE, organise du 1^{er} mars 2009 au 1^{er} avril 2009 un jeu dont la participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Ce jeu est accessible sur le site à l'adresse <http://www.wks.fr/tutogame3.html>

Ce jeu est sponsorisé par :

- Site Internet : Advanced Photoshop,Société Oracom ,53 rue de Turbigo, 75003 Paris
- Site Internet : WonkaStudio,10 rue Bordin, 78500 SARTROUVILLE
- Site Internet: Kitgrafik
- Site Internet : Look Zippy, Le Bourg 12320 Sénergues
- Site Internet : Libellulobar, 7 Place Ile de Beauté 06300 Nice
- Site Internet : Skinizy, 1b rue jean cabos, 33210 Toulenne
- Site Internet : Creation Photoshop, 29 Avenue des lietres, 84000 Avignon

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Ce jeu est ouvert aux membres inscrits sur le site <http://www.wks.fr> et à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et du Partenaire, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion des jeux.

2.4 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU JEU

Le participant lit un article expliquant une méthode de création graphique. Il doit ensuite utiliser les conseils donner dans l'article pour créer une image sous le logiciel Photoshop ou tout autre logiciel de retouche d'image (bitmap ou vectorielle).

Il devra ensuite soumettre son image dans la page du concours en remplissant un formulaire simple pseudo + email + image et valider.

Le participant aura la possibilité de participer autant de fois qu'il le désire, avec une image différentes.

ARTICLE 4 : DÉTERMINATION DU GAGNANT ET DOTATIONS

4.1 Les jurys se concerteront le 9 avril 2009 pour désigner les trois images qui auront les meilleurs critères suivant :

- Respect des conseils donnés dans l'article
- Esthétique général
- Risque et temps passé pour la réalisation graphique
- Originalité

4.2 Ce jeu est doté de 32 lots dont la valeur totale maximum s'élève à 640€ TTC.

Le 1^{er} gagnant remportera :

- 1 abonnement Advanced Photoshop magazine d'une valeur unitaire de 79€ TTC
- 1 livre design, d'une valeur unitaire de 50 €TTC.
- 1 licence kit grafik, d'une valeur unitaire de 15 € TTC.
- 1 tee shirt design d'une valeur unitaire de 20 € TTC.
- 10 magnets design d'une valeur unitaire de 3€ TTC.
- 1 skin design pour iPhone d'une valeur unitaire de 5 € TTC
- ColorVision Spyder 2 Express valeur 75€ TTC.

Le 2^{eme} gagnant remportera :

- 1 abonnement Advanced Photoshop magazine d'une valeur unitaire de 79€TTC.
- 1 livre design d'une valeur unitaire de 50 €TTC.
- 1 licence kit grafik d'une valeur unitaire de 15 €TTC
- 1 tee shirt design d'une valeur unitaire de 20 € TTC.
- 5 magnets design d'une valeur unitaire de 3€ TTC.
- 1 skin design pour iPhone d'une valeur unitaire de 5 € TTC

Le 3eme gagnant remportera :

- 1 abonnement Advanced Photoshop magazine d'une valeur unitaire de 79€TTC.
- 1 livre design d'une valeur unitaire de 50 €TTC.
- 1 licence kit grafik d'une valeur unitaire de 15 €TTC
- 1 tee shirt design d'une valeur unitaire de 20 € TTC.
- 2 magnets design d'une valeur unitaire de 3€ TTC.
- 1 skin design pour iPhone d'une valeur unitaire de 5 € TTC

ARTICLE 5 : MODIFICATION ET ANNULATION DU JEU

La Société se réserve la faculté d'annuler, d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou de reporter le jeu à tout moment si les circonstances l'exigent, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée sur ces chefs. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

ARTICLE 6: INFORMATIONS NOMINATIVES.

6.1 Toutes les informations que les participants communiquent sur le Formulaire (nom d'utilisateur et adresse email) sont uniquement destinées à la Société, responsable du traitement, et resteront confidentielles. Les informations recueillies pourront faire l'objet d'un traitement informatisé dont la finalité est de sélectionner les Gagnants.

6.2. Il est expressément indiqué que la participation d'un internaute au jeu et l'acceptation directe ou indirecte d'une gratification implique l'acceptation sans réserve des collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère

nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion des jeux..

6.3 Informatique et Libertés

En application de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, art. L27, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Les participants peuvent exercer ce droit, ou s'opposer à ce que les dites données soient cédées à des tiers, par demande écrite adressée à : GRAFIKSTUDIO, 10 rue Bordin 78500 SARTROUVILLE.

6.4 Toute participation frauduleuse au concours entraînera la disqualification simple de l'auteur et entraînera l'annulation de toutes les autres participations de cette même personne.

Une participation frauduleuse est une image comportant des photos ou graphiques sous licence commercial soumis à un copyright.

ARTICLE 7 : REMBOURSEMENT DE PARTICIPATION

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : GRAFIKSTUDIO, 10 rue Bordin 78500 SARTROUVILLE.

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

ARTICLE 8 : LITIGES.

8.1 Toute contestation sur le jeu devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de sept jours à compter du terme du présent jeu (cachet de la poste faisant foi). Elle est à adresser à GRAFIKSTUDIO, 10 rue Bordin 78500 SARTROUVILLE.

8.2 Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera porté devant les Tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE DE LA SOCIETE

9.1 La responsabilité de la Société ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu, lié aux caractéristiques même de l'Internet, dans ces cas les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

9.2 La Société ne saurait être tenue responsable dans les cas où le gagnant ne pourrait être joint pour une raison indépendante de sa volonté.

9.3 La Société ne peut être tenue responsable si, pour des raisons de force majeures indépendantes de sa volonté, le présent jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Aucune contre-valeur des gratifications mises en jeu ne sera offerte en compensation.

9.4 S'agissant d'un jeu gratuit et sans aucune obligation d'achat, il est expressément convenu, en application de l'article 1152 du code civil, que la responsabilité de la Société serait limitée - si elle venait à être recherchée - à une somme forfaitaire comprise entre un euro et la valeur commerciale moyenne de la plus haute gratification mise en jeu lors du présent jeu.

11 DEPOT DU REGLEMENT

10.1 Le présent règlement a été déposé via Depotjeux.com auprès de l'étude LACHKAR, GOUGUET et THOMAZON, Huissiers de Justice dont l'étude est sise au 156 rue Montmartre 75002 PARIS.

10.2 Le règlement est adressé gratuitement en France métropolitaine à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : GRAFIKSTUDIO, 10 rue Bordin 78500 SARTROUVILLE.

Le timbre nécessaire à la demande par courrier sera remboursé sur simple demande sur la base du tarif lent "Lettre" en vigueur, la demande devant être adressée par courrier simple à : GRAFIKSTUDIO 10 rue Bordin 78500 SARTROUVILLE.